

# Explosion du cours Lafayette : le souffle des victimes se fait entendre

**Tribunal de Lyon.** Après les témoignages, les avocats des parties civiles demandent aux juges de considérer la catastrophe selon des critères novateurs. Un enjeu placé au cœur du procès. Le point avant les dernières audiences.

**D**es parents plongés dans l'angoisse, sans savoir si ce pompier mort dont parle la radio pourrait être leur fils. Sa femme à qui on n'ose apprendre la nouvelle. Les avocats des parties civiles ont multiplié les récits de situations dramatiques, parfois scandaleuses quand une régie renvoyait une gardienne pour cause d'immeuble détruit, avec une royale indemnité de 819 €.

**« Les grands techniciens ne sont pas infallibles, ils le croient peut-être »**

**M<sup>e</sup> Paul-Richard Zelmati**

En fin de semaine dernière, après quinze jours d'intenses débats, le but n'était pas de faire larmoyer des magistrats professionnels. Les avocats aussi expérimentés que Paul-Richard Zelmati,

Aymeric Molin, Dominique Arcadio, grand spécialiste du droit des victimes, ont placé la dimension humaine au centre de débats souvent tenus par des considérations très techniques.

« L'industrie française peut s'enorgueillir de belles compétences, les grands techniciens ne sont pas infallibles, ils le croient peut-être », a plaidé M<sup>e</sup> Zelmati, « le pénal c'est l'humain, pas la technique. » En déplaçant le curseur, les avocats des parties civiles ont opéré une stratégie précise. Ils ont demandé aux juges de Lyon de considérer l'explosion du cours Lafayette à l'aune d'un événement exceptionnel, aux multiples conséquences hors normes.

Dans le droit français, deux jugements récents ont ouvert de nouvelles perspectives pour prendre en compte les traumatismes, les angoisses liées à des catastrophes collectives. L'affaire AZF jugée en 2012 à Toulouse, la



■ Le 27 janvier, à l'ouverture du procès consacré à l'explosion du cours Lafayette. Photo Pierre Augros

tragédie du car scolaire, en juin 2013 à Thonon. « Dans ces affaires, il faut faire preuve d'imagination juridique », a dit avec souffle Dominique Arcadio, après une forte plaidoirie de son confrère Jean-Bernard Prouvez, talentueux porte-parole des sapeurs-pompiers.

Les avocats ne parlent pas uniquement des indemnités. Ils souhaitent voir les critères humains appliqués au jugement même du tribunal. « Trop de procédure nuit à l'initiative et au bon sens », martèle les avocats des victimes, évoquant « une faute humaine

ne commise par des sociétés trop bureaucratiques ».

Façon de dire qu'il faut chercher les causes coupables de la catastrophe dans une vision plus large que celle des seuls règlements. Parole à la défense. ■

**Richard Schittly**

## Dans la géographie du prétoire

Elle ne sait pas si sa vie pourra sourire à nouveau, a plaidé vendredi Dominique Arcadio, à propos de la veuve de Stéphane Abbe. Derrière lui, Delphine a craqué pour la première fois du procès, visage dans les mains, sanglot silencieux. Digne jusqu'au bout, elle s'est discrètement réfugiée dans l'angle de la grande salle d'audience, au bout de ses limites, sans vouloir quitter la salle, debout.

### ■ Femme d'à côté

Une géographie du prétoire d'autant plus significative qu'une autre victime, moquée pour son hamster traumatisé, s'était insensiblement rapprochée d'elle au fil des jours, sur les bancs des victimes. Comme si la douleur se partageait, surpassant les classes sociales. Derrière

Delphine, Anne-Sophie était alors sortie de sa caricature, avec sa légitime souffrance, sa santé défaillante, son travail perdu, ses ennuis familiaux.

### ■ Procès révélé

À l'image de ses deux femmes présentes tout au long des débats, le procès s'est progressivement révélé comme un grand moment de justice, malgré des débuts très chaotiques, involontairement accentués par un président diminué par une récente opération. Favorisée par des conditions exceptionnelles, la qualité des échanges a permis de comprendre en détail l'enchaînement des circonstances de cette catastrophe.

### ■ Patron spontané

« Des collaborateurs du

service public » : quand l'avocat des sapeurs-pompiers a salué le comportement des ouvriers, à secourir les habitants en dépit du danger imminent, le directeur, sur le banc des prévenus, a réprimé un profond soupir d'émotion. Attaché aux valeurs d'une société familiale, Michel Roche a livré un témoignage tout en spontanéité, contrastant avec les approches techniques de ses voisins immédiats.

### ■ Assureur critiqué

« Il n'a pas pris la mesure de la catastrophe », ont répété les parties civiles, critiquant vertement l'attitude de blocage d'Axa, qui a provoqué des réclamations pénales, alors que le parquet avait « innové » en poussant un guichet unique, avec des réunions tenues à côté du bureau du

procureur. Tout un symbole. 715 heures passées, 1 500 mails, 35 000 € réclamés, c'est le volume chiffré de l'association des victimes qui s'est démenée des années durant.

### ■ Anecdotes

Après la destruction de son appartement, une victime a perdu son emploi qui consistait à enregistrer des messages publicitaires à son domicile, dans un studio spécialement aménagé. Parmi ses clients : GDF ! Une ironie dans ce procès d'une grande densité. Comme cette autre anecdote : les expertises ont révélé que les solives des appartements n'étaient plus aux normes actuelles. Ce qui veut dire que des centaines d'appartements lyonnais sont dans ce cas. ■

**R.S.**

## Keolis réclame 904 000 €

La coupure du cours Lafayette après l'explosion du 28 février 2008 a causé un gros préjudice à la société Keolis, maison mère des TCL. Arrêt des bus, détournements de la ligne C3, installations déplacées, le calcul a été fait sur plusieurs mois : plus de 5 000 heures de conduite non facturée, 2 millions de voyages perdus, une perte de recette. Soit une note totale de 904 000 € réclamée au tribunal contre les prévenus, par l'avocate Nathalie Simonitto, qui ne s'est pas privée de remarquer que les TCL avaient coupé l'électricité de leur ligne dans les secondes qui avaient suivi le signalement de l'accident. Façon d'insister en comparaison sur les délais de coupure du gaz.